

« Nos théâtres doivent pouvoir rester vivants »

Pour le comédien et réalisateur Robin Renucci, les artistes ont un rôle à jouer lors de cette crise du Covid

ENTRETIEN

Comédien et metteur en scène, Robin Renucci est, depuis 2011, directeur du centre dramatique national (CDN) itinérant Les Tréteaux de France et, depuis 2017, président de l'Association des centres dramatiques nationaux, qui regroupe les trente-huit CDN qui maillent le territoire. Il est également membre du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle.

Le secteur du spectacle vivant a obtenu que, contrairement au premier confinement, la création artistique puisse continuer grâce au maintien des répétitions à huis clos et à des enregistrements sans public. Comment la négociation s'est-elle faite ?

Cela fait suite à nos échanges collectifs entre les CDN et avec notre syndicat, le Syndecac. Nous voulions que soient tirés les enseignements de la première période de confinement pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. C'est-à-dire la fermeture complète des établissements, des artistes et acteurs de la vie culturelle cantonnés derrière des ordinateurs et à des interventions par Zoom. Il n'a pas été nécessaire de mener une lutte acharnée pour l'obtenir car c'est du bon sens. Nos lieux doivent pouvoir rester vivants et habités par les équipes artistiques. Mais ce sur quoi nous continuons à être très incisifs, c'est de nous voir rangés, par le gouvernement, dans la catégorie des « commerces non essentiels ». Là, ça ne passe pas.

Le service public de la culture n'est pas en état d'accomplir sa mission de continuité comme d'autres services publics tels que l'école ou La Poste. Or, dans cette période, plus que jamais, nous devons mener notre mission de service public, notamment vis-à-vis des jeunes. Il est indispensable de renforcer notre lien collectif à travers l'art et la culture. Il faut faire entendre que le service public de la culture – les CDN et les scènes labellisées par l'Etat –, payé par l'impôt de nos concitoyens, doit être davantage valorisé. Ce sont des lieux d'intérêt général.

Mais l'objectif actuel est de diminuer les interactions sociales et les déplacements. Cela semble incompatible avec l'ouverture des théâtres...

Nous ne cherchons pas à contourner les règles, la question sanitaire est première. On a toujours observé scrupuleusement les gestes barrières dans l'accueil du public. Mais il existe une autre question sanitaire qui n'est pas

que biologique : c'est celle, problématique, du confinement mental. Il faut être davantage attentif à la destruction du champ symbolique que cela représente, pour deux raisons : le repli derrière ses volets et le repli sur des outils, des programmes destructurants où on est dans la pulsionnalité.

Quand je dis cela, je pense à la jeunesse. Dans le contexte actuel dominé par le numérique et les écrans, il serait salutaire d'offrir aux jeunes la confrontation sensible avec des œuvres qui les encouragent à développer leur esprit critique et leur discernement, à se forger des outils pour penser et pour se construire : à s'émanciper.

C'est pour cela que vous demandez également que l'éducation artistique et culturelle soit poursuivie et amplifiée au sein des établissements scolaires pendant cette crise ?

Puisque l'école, les collèges et lycées restent ouverts, poursuivons, en profondeur, les actions d'éducation artistique et culturelle pour éviter de se retrouver uniquement en situation de Covid et de Vigipirate. Nous aler-

tons pour que cette période ne ferme pas les portes des établissements. Il faut que les artistes maintiennent leur présence au plus près d'une jeunesse durement frappée par la crise actuelle.

En cette période de laïcité, on a manqué l'occasion de mettre l'art, les acteurs et les auteurs dans les classes lundi matin 2 novembre lors de l'hommage au professeur d'histoire assassiné, Samuel Paty. On aurait pu le préparer. La conjonction entre artistes, éducation et art – le théâtre en particulier, car ses capacités pédagogiques n'ont jamais été aussi nécessaires – reste encore à affirmer dans notre pays.

Il est temps de faire davantage appel aux artistes, aux auteurs pour qu'ils interviennent dans les établissements scolaires et participent à la construction collective du champ symbolique, aiguissent les sensibilités, suscitent le désir d'être élevé. L'art est une nourriture de première nécessité indispensable à l'individu. Il doit retrouver le chemin de l'école afin qu'on ne fasse pas, dès l'enfance, des citoyens qui se disent : « L'art ce n'est pas pour moi ».

Et puis il faut réfléchir sur le Pass culture, réaffecter le budget

« Il existe une autre question sanitaire qui n'est pas que biologique : c'est celle, problématique, du confinement mental »

de ce projet à d'autres missions, car il ne sert ni l'éducation ni la pratique artistique.

Lors du couvre-feu, le ministre de la culture avait perdu l'arbitrage sur l'assouplissement pour les salles de spectacle et de cinéma. Le mot « culture » n'a pas été prononcé par Emmanuel Macron lors de sa dernière allocution et les librairies restent fermées. Qu'est-ce que tout cela vous inspire ?

Tout cela fait entendre et comprendre le peu d'intérêt que notre exécutif a pour l'art et la culture partagée par tous, avec tous.

Roselyne Bachelot a fait ce qu'elle a pu. Elle nous suit. La question, c'est Emmanuel Macron. Le libéralisme et la pensée du court-termisme ne peuvent pas être liés à la temporalité de l'éducation artistique et culturelle d'un enfant tout au long de sa scolarité, à l'élévation permanente tout au long de la vie. Le capitalisme et le libéralisme ne cherchent pas à ce que les gens aient de l'esprit critique et du discernement.

Dans un confinement « idéal », que souhaiteriez-vous ?

Que le rôle des CDN soit davantage reconnu. Que des élèves puissent se rendre en petits groupes à des répétitions dans les lieux culturels proches de leurs établissements, que des intervenants du monde de la culture puissent continuer à entrer dans les classes. Il faut reparler des fondamentaux de l'école. Aller à l'école, c'est passer de la gesticulation au geste, du bavardage à la parole, de l'excitation à la concentration. Cela rejoint l'objet même du théâtre.

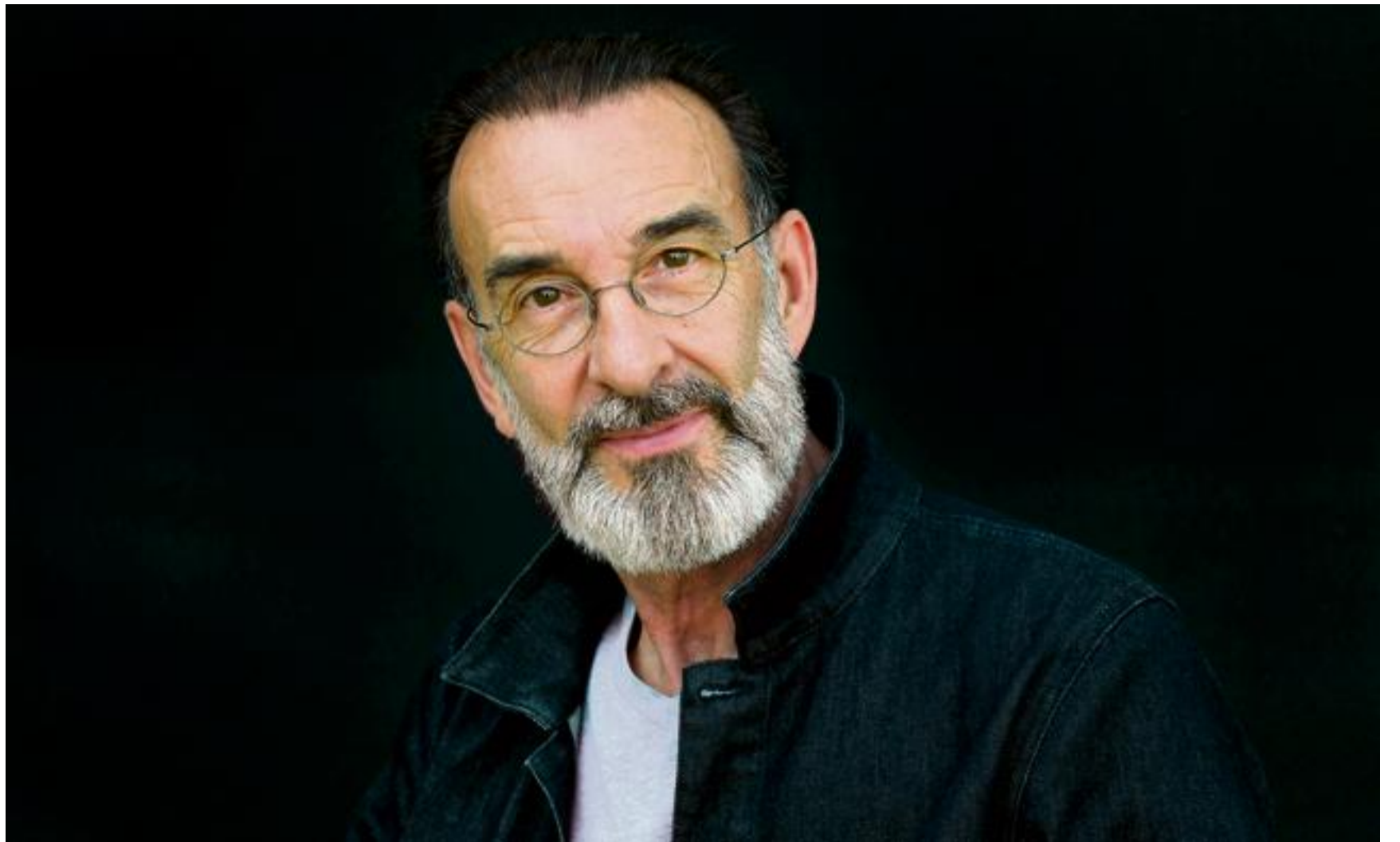
Nous ne sommes pas contre l'utilisation des outils techniques au service de l'émancipation, ou

de la captation des spectacles, mais rien ne remplace l'endroit cardinal de nos actions : être ensemble réunis dans un même lieu, tous singuliers, et regardant dans la même direction, dans un temps donné. Ça, c'est irremplaçable.

Alors que la crise sanitaire risque de toucher durablement le secteur culturel, dans quel état d'esprit êtes-vous ?

Ni optimiste ni pessimiste, mais combatif. Les grandes histoires sont celles de la conjonction entre l'éducation et l'art. Il faut faire de la formation conjointe des artistes et des enseignants pour retrouver une politique de l'élévation populaire. Je crois sincèrement que les libéraux et capitalistes qui nous gouvernent savent très bien tout cela, mais qu'ils n'en veulent surtout pas. Ils connaissent parfaitement les théories d'Edward Bernays sur le marketing, la manipulation des masses, le consentement à la consommation. Il faut renverser tout cela afin qu'il y ait une autre autorité que celle du marketing. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SANDRINE BLANCHARD



En juillet 2019, à Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), dans le cadre de L'Ile-de-France fête le théâtre. JEAN-CHRISTOPHE BARDOT

La nomination avortée qui embarrasse au ministère de la culture

La condamnation du pianiste Pascal Dumay pour pédopornographie, en 2010, a conduit à l'invalidation de la mission qu'il devait assurer

Ce n'est pas le genre de message qu'on a l'habitude de recevoir venant du ministère : « Roselyne Bachelot-Narquin ne valide pas la nomination de Pascal Dumay à la tête de la mission relative aux orchestres permanents. » En général, un communiqué annonce une nomination. Cette fois ce « ne valide pas » a un arrière-goût de couac.

La ministre avait, ce lundi 2 novembre, confié une mission sur les orchestres permanents à Anne Poursin, présidente du conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, et à Pascal Dumay, ex-directeur de celui de

Paris. Or, avant même l'envoi du communiqué à la presse, on s'en est ému sur certains réseaux sociaux et dans le monde de la musique. Pascal Dumay a en effet été condamné, en 2010, pour téléchargement et diffusion d'images pédopornographiques. La ministre a dû immédiatement rétro-pédaler. « Il a été porté à la connaissance » de Roselyne Bachelot « que l'intéressé avait été condamné... », explique le communiqué.

Pianiste de talent, entré au Conservatoire national lorsqu'il avait 12 ans, dans la classe de Pierre Sancan – mais sans atteindre le succès de son célèbre frère aîné, le violoniste Augustin Dumay –,

« l'intéressé » avait quitté rapidement la scène pour œuvrer, dès 1985, dans les administrations musicales. Directeur de l'Académie-Festival des Arcs (Savoie), puis du Festival d'Ile-de-France et de Campus à l'oreille, il rejoint, en 1993, Warner Classics – comme directeur artistique du label Erato, où il signe notamment Les Arts florissants de William Christie ou la pianiste Hélène Grimaud –, puis Radio France, pendant trois ans, dont il est nommé responsable de la musique. C'est lui qui fera venir Kurt Masur à la tête de l'Orchestre national de France. En 2000, enfin, il rejoint le ministère comme conseiller, puis délégué pour la

musique, jusqu'à ce qu'il succède, le 1^{er} septembre 2009, à Alain Poirier à la tête du Conservatoire national supérieur de Paris.

Face à la polémique

C'est alors que le tribunal correctionnel de Versailles le condamne, en mars 2010, à quatre mois de prison avec sursis, pour la diffusion, en 2007, de douze images pédopornographiques et pour le téléchargement, entre juin 2007 et septembre 2009, de soixante-deux photos. Le pianiste, quittant ses fonctions à la tête du conservatoire quelques mois après y être arrivé, reconnaît les faits, affirmant que sa fréquentation d'un

site belge pédopornographique avait été « marginale » et qu'il l'avait cessée « de manière spontanée, en janvier 2009 », précisant que les faits avaient coïncidé avec « deux années difficiles sur le plan personnel ».

Condamné en première instance, sa peine avait été ramenée en appel, à une amende, fait valoir le pianiste qui, face à la polémique, avait écrit à la ministre qu'il se retirait de cette mission, disant ainsi ne pas vouloir « gêner son bon déroulement » et vouloir « protéger [sa] famille et [ses] proches ».

Depuis, Pascal Dumay, 64 ans, n'avait plus retrouvé de poste. Sa nomination avortée apparaît

comme un faux pas étonnant de la part d'une ministre qui a fait une priorité de sa volonté de lutter contre les discriminations et toutes les formes d'abus sexuels. Et déjà ceux qui, lundi, s'indignaient de cette nomination s'indignent aujourd'hui de la manière dont tout cela s'est passé, alors que la situation était forcément connue au cabinet et que l'on pouvait penser qu'il avait purgé sa peine. La ministre, conclut laconiquement le communiqué, « a immédiatement pris la décision de ne pas lui confier cette mission (...). Une nouvelle annonce sera faite dans les prochains jours ». ■

LAURENT CARPENTIER